

# **DOSSIER D'INSCRIPTION** **RENTREE SCOLAIRE 2018** **SEMAINE DE 4 JOURS**

Les nouveaux horaires de l'école à la rentrée 2018 seront les suivants : **8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30**. Suite à ces changements d'horaires, des modifications ont été faites dans l'organisation de nos services et notamment de l'accueil périscolaire.

Pour information, le mercredi, la CDC Convergence Garonne organisera un accueil de loisirs en demi-journée ou à la journée complète.

Votre enfant va fréquenter l'accueil périscolaire du matin et du soir et le service de restauration :

☞ Vous devez **OBLIGATOIREMENT** l'inscrire à ces services à l'aide du dossier d'inscription ci-joint.

## **COMMENT FONCTIONNE CES SERVICES ET QUEL EST LE COUT ?**

### **ACCUEIL PERISCOLAIRE**

L'accueil périscolaire fonctionne de **7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 45** dans la salle de motricité pour les maternelles et dans la salle communale pour les primaires. Chaque enfant devant fréquenter l'accueil périscolaire doit au préalable être inscrit. Ce service est financé par la Commune de CERONS avec le concours financier de la CAF et de la MSA de la Gironde.

**La commune de CERONS souhaite continuer à proposer certaines activités aux enfants de PRIMAIRE avec les intervenants animant déjà les séances pendant le TAP. Il s'agit :**

- **du rugby le lundi,**
- **du handball le lundi,**
- **du football le mardi et le jeudi,**
- **l'activité jardin le mardi,**
- **le basket le mardi et le jeudi,**
- **le skate le jeudi,**
- **les sorties piscine le vendredi.**

**Ces activités auront lieu pendant l'accueil périscolaire de 16 h 45 à 17 h 45. Le temps de présence aux activités sera facturé selon le tarif de l'accueil périscolaire à compter de 16 h 30.**

**Chaque enfant inscrit à une activité devra la fréquenter pendant toute l'heure. Il n'y a aura pas de sortie possible pendant cette heure. Des cycles seront mis en place afin que chaque enfant puisse participer dans l'année à plusieurs activités.**

**Afin d'avoir une estimation du nombre d'enfants intéressés par ces activités, veuillez compléter la fiche d'inscription ci-jointe.**

La participation financière des parents est calculée en fonction du nombre de demi-heure passée par votre enfant à l'accueil périscolaire et en fonction de votre quotient familial. Toute demi-heure entamée est due. Le nombre de demi-heure prises en compte pour le calcul de la participation financière est celui qui est réalisé avec les appareils de pointage. La tarification est fixée chaque année civile par délibération du Conseil Municipal. Pour l'année 2018, les tarifs sont les suivants :

<b>TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>TARIF A LA ½ HEURE</b>
0 – 650	0.23 €
651 – 800	0.28 €
801 – 1000	0.30 €
1001 – 1200	0.32 €
Supérieur à 1201	0.34 €

Les présences au-delà de 18 h 45 seront facturées 5 €.

**Si le dossier d'inscription n'a pas été déposé ou est incomplet ou que les renseignements concernant le quotient familial ou les ressources n'ont pas été donnés, le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus importante.**

### **LES SORTIES PISCINE**

Dans le cadre de l'accueil périscolaire., nous organisons des sorties piscine au Spadium de Langon pour les enfants allant du CP au CM2. Ces sorties se déroulent le vendredi soir **de 16 h 30 à 18 h 45.**

Pour l'année scolaire 2018/2019, la première sortie aura lieu le 14 septembre 2018 pour les CP. Cette activité est facultative. Les enfants vont à la piscine par tranche d'âge : semaine 1 les CP, semaine 2 les CE1, semaine 3 les CE2, semaine 4 les CM1 et semaine 5 les CM2. En fonction du nombre d'enfants, deux sections de tranches d'âges proches pourront être regroupées le même jour. Les enfants sont acheminés à Langon par un bus et sont encadrés par des animateurs et des parents bénévoles.

A l'entrée au CP et pour tout nouvel arrivant, un bonnet de bain est remis à chaque enfant. Il devra le conserver pendant sa scolarité à l'école de CERONS. Prenez en soin en le saupoudrant de talc après chaque utilisation.

Le jour des sorties piscine, chaque enfant devra arriver le matin avec son maillot de bain, son bonnet de bain, une serviette et un goûter dans un sac à dos. A 16 heures 30, avant de monter dans le bus, les enfants prendront leur goûter.

Le bus part de l'école à 16 h 45 et est de retour vers 18 h 45. Aucun supplément n'est facturé pour l'accueil périscolaire le cas échéant.

La Commune de CERONS prend en charge le transport. Il est demandé à chaque enfant une participation de 3 € correspondant au coût de l'entrée de la piscine. Cette participation est facturée aux familles en même temps que la cantine et le périscolaire.

Pour que votre enfant y participe, vous devez compléter l'autorisation sur la fiche d'inscription au service ci-jointe valable pour l'année 2018/2019. **Sans cette autorisation, votre enfant ne participera pas aux sorties à la piscine dès la rentrée scolaire.**

### **RESTAURATION SCOLAIRE**

Le temps de restauration scolaire a lieu de 12 h à 14 heures en deux services. Afin de pouvoir fréquenter ce service, votre enfant doit être inscrit. Le prix du repas est de 2.28 €. Ce tarif est révisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

Pour les enfants de maternelle, la présence de votre enfant doit être signalée chaque jour à son enseignant. Pour les enfants de primaire, un appel est effectué chaque jour en classe par les enseignants.

### **JEUNES AU STADE**

La Commune reconduit pour l'année scolaire 2018/2019 l'opération organisée par le Conseil Départemental qui l'intitule « Jeunes au Stade » pour les enfants de CERONS scolarisés du CP à la classe de 3<sup>ème</sup> au collège et ayant moins de 16 ans.

Cette opération vise à permettre aux jeunes céronnais de découvrir des compétitions ou manifestations de haut niveau en assistant à des spectacles sportifs gratuitement (football, rugby, handball, hockey sur glace, rink hockey, basket, volley ball etc...), les frais de billetterie étant pris en charge par le Conseil Départemental de la Gironde.

Ces sorties ont lieu le samedi ou le dimanche. Les déplacements vers les lieux de ces rencontres se font en bus. Une participation de 3 € pour le transport est demandée par enfant à chaque sortie. Cette participation est facturée en fin de mois.

Si vous souhaitez recevoir les informations concernant ces sorties, vous devrez OBLIGATOIREMENT inscrire votre enfant à cette opération. **Les dossiers d'inscription seront à votre disposition au secrétariat de mairie et sur le site internet (www.cerons.fr) à la rentrée. Dès que le dossier sera complet et lorsqu'une sortie sera organisée,** vous recevrez toutes les informations nécessaires pour l'inscription de votre enfant à la sortie.

A chaque manifestation, le nombre de places est limité. Les inscriptions pour chaque sortie se feront au secrétariat de mairie par les parents et elles se feront dans l'ordre d'arrivée.

### **COMMENT S'EFFECTUE LE REGLEMENT ?**

Le paiement s'effectue à réception chaque mois de la facture des services payants à votre domicile avant la date indiquée sur celle-ci en adressant votre règlement **AU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CADILLAC (trésorerie) ET NON A LA MAIRIE.**

Vous avez la possibilité de régler ces factures par prélèvement sur votre compte bancaire. Il suffit de nous retourner la demande de prélèvement ci-jointe (une seule demande suffit pour l'ensemble des services) accompagnée d'un RIB. **Si vous bénéficiez déjà de ce service, il est inutile de remplir une nouvelle demande sauf en cas de changement de coordonnées bancaire.**

### **COMMENT INSCRIRE LES ENFANTS ?**

Vous devez retourner **A LA MAIRIE** (ou dans la boîte aux lettres) le dossier ci-joint **COMPLET** accompagné des pièces indiquées sur la fiche de renseignements administratifs et financiers avant **le 31 juillet 2018.** **Ils ne doivent pas être remis à l'enseignant.**

### **DIVERS**

Les parents doivent obligatoirement souscrire pour leur enfant une assurance scolaire ou fournir une attestation de leur assurance personnelle couvrant les activités des TAP, de l'accueil périscolaire du matin et du soir et de la pause méridienne en précisant que le risque « individuel accident » est inclus. Cette attestation est obligatoire sous peine d'annulation de l'inscription à ce service.

Le règlement intérieur de chacun de ces services est à votre disposition au secrétariat de mairie.

**FICHE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**  
**ET FINANCIERS**

**ACCUEIL PERISCOLAIRE et**  
**RESTAURATION SCOLAIRE**  
**DE CERONS**

**RENTREE SCOLAIRE 2018**

**PAYEUR** (la facture sera établie au nom de la personne désignée ci-dessous)

Nom et Prénom.....

Adresse.....

Adresse mail.....

Téléphone domicile.....Téléphone professionnel.....

Portable du payeur.....

Date de naissance du payeur : .....

**SITUATION FAMILIALE**

Célibataire  Vie maritale  Marié(e)  Séparé(e) ou Divorcé(e)

Percevez-vous des allocations familiales : OUI  NON

Si oui, de quel organisme :

CAF Numéro allocataire CAF ..... Quel montant : .....

MSA Numéro MSA..... Quel montant : .....

Votre quotient familial :.....

Nombre d'enfants dans le foyer.....

<u>NOMS</u>	<u>PRENOMS</u>	<u>DATE DE</u> <u>NAISSANCE</u>	<u>SEXE</u>	<u>CLASSE et</u> <u>SECTION</u>

**PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

Souhaitez-vous bénéficier du prélèvement automatique pour l'ensemble des services :

OUI  NON

Si oui, veuillez compléter l'autorisation de prélèvement ci-jointe et joindre un RIB **seulement en cas de première demande et en cas de modification du RIB utilisé l'année dernière.**

### **REGLEMENT DES FACTURES**

Pour ces services, vous recevez en début de mois suivant une facture transmise par les services du Centre des Finances Publiques de Cadillac (Trésorerie). Le règlement est à faire parvenir à ce service à l'adresse suivante : 52 rue Cazeaux-Cazalet – 33410 CADILLAC. Aucun règlement n'est accepté en mairie.

Les modes de règlement sont :

- 1) Le prélèvement automatique,
- 2) Par courrier à l'adresse ci-dessus : chèque libellé à l'ordre du Centre des Finances Publiques de Cadillac
- 3) En espèces ou par chèque en vous rendant dans les locaux du Centre des Finances Publiques de Cadillac.

### **RENSEIGNEMENT SUR LES FACTURES**

Pour tous renseignements sur les factures, veuillez-vous adresser au secrétariat de mairie et non au Centre des Finances Publiques de Cadillac.

### **A joindre à la présente fiche :**

- attestation CAF ou MSA justifiant le quotient familial de l'année en cours
- avis d'imposition ou de non-imposition 2017 si l'attestation CAF ou MSA du quotient familial n'est pas jointe
- attestation d'assurance individuelle accident couvrant la période de l'accueil périscolaire et de la cantine en cours de validité
- dossier sanitaire de liaison
- fiche d'inscription aux services
- charte des règles de vie pour la cantine

*Seulement lors de la première inscription ou en cas de modifications*

- numéro allocataire CAF ou MSA
- attestations cartes vitales des parents

A noter : Pour tout changement de situation familiale, professionnelle ou de modification du quotient familial ou de déménagement en cours d'année scolaire, il vous appartient de faire le nécessaire auprès de la Mairie.

Signature des parents

**FIGE D'INSCRIPTION**

**ACCUEIL PERISCOLAIRE**  
**RESTAURATION SCOLAIRE**

**ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**  
**(Remplir une fiche par enfant scolarisé)**

NOM :

Prénom :

Classe :

**ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR**

Afin d'organiser les activités pendant l'accueil périscolaire du soir, veuillez préciser approximativement l'horaire où votre enfant quittera l'accueil du soir et les activités susceptibles de l'intéresser.

Inscrit mon fils/ma fille à l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019 pour les jours suivants :

LUNDI      le matin       le soir       Heure de départ : .....

MARDI      le matin       le soir       Heure de départ : .....

JEUDI      le matin       le soir       Heure de départ : .....

VENDREDI      le matin       le soir       Heure de départ : .....

mon enfant est **EN PRIMAIRE**, il souhaite s'inscrire aux activités suivantes :

rugby le lundi                       handball le lundi

football le mardi                       football le jeudi

activité jardin le mardi

basket le mardi                       basket le jeudi

skate le jeudi

## **CANTINE**

Inscrit mon fils/ma fille à la cantine pour l'année scolaire 2018/2019

Mon enfant est en classe de maternelle, je m'engage à compléter le tableau de présence affiché devant chaque classe le matin.

Mon enfant est en classe de primaire : un appel est fait chaque jour par l'enseignant.

Je m'engage à respecter les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire et de la cantine. Ces documents sont à votre disposition au secrétariat de mairie.

## **PISCINE (pour les enfants de primaire seulement)**

Autorise mon fils/ma fille à participer aux sorties piscine

N'autorise pas mon fils/ma fille à participer aux sorties piscine

pendant l'année scolaire 2018/2019

Si oui, votre enfant sait-il nager      OUI                       NON

Fait à                      le

Signature,

# **DOSSIER SANITAIRE DE LIAISON PAR ENFANT**

RESTAURATION SCOLAIRE et ACCUEIL PERISCOLAIRE DE CERONS

RENTREE SCOLAIRE 2018

## ETAT CIVIL DE L'ENFANT

Garçon

Fille

Nom et Prénom de l'enfant.....

Date de naissance.....

Classe.....

## RESPONSABLE DE L'ENFANT

### PERE

Nom et Prénom.....

Adresse.....

Tél. domicile..... Portable.....

Tél. bureau.....

Adresse mail : .....

### MERE

Nom et Prénom.....

Adresse.....

Tél. domicile..... Portable.....

Tél. bureau.....

Adresse mail : .....

## AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE PAR UN TIERS

J'autorise mon enfant à quitter l'accueil périscolaire accompagné de **(obligatoirement une personne majeure)** :

(Nom, prénom, qualité, téléphone)

.....  
.....  
.....  
.....

Si votre enfant est élu au Conseil Municipal des Jeunes, autorisez-vous leurs référents qui les accompagnent dans leur mandat à venir chercher votre enfant à l'accueil périscolaire afin qu'il puisse assister aux réunions qui ont lieu à la Mairie :

OUI

NON

## PERSONNES A PREVENIR EN CAS DE PROBLEMES AUTRES QUE LES PARENTS

NOM et Prénom, qualité, n° téléphone

.....  
.....  
.....  
.....

## AUTORISATIONS

J'autorise le personnel des différents services dans le cadre des activités :

- à prendre mon enfant en photos    OUI     NON
- à maquiller mon enfant            OUI     NON
- à filmer mon enfant                OUI     NON
- à donner un goûter à mon enfant  
  à l'accueil périscolaire            OUI     NON

**MEDECIN TRAITANT**

NOM.....  
Adresse.....  
Téléphone.....

**VACCINATIONS**

A remplir avec le carnet de santé ou certificats de vaccinations de l'enfant

<u>NATURE DU VACCIN</u>	<u>DATE DU DERNIER RAPPEL</u>
DT POLIO	
BCG	
ROR	
HEPATITE	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

**RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un traitement médical ?            OUI     NON

**AUCUN MEDICAMENT NI ANTIBIOTIQUE NE POURRA ETRE ADMINISTRE.**

**ALLERGIES**

Asthme	
Alimentaire	
Médicamenteuse	
Autres à préciser	

A quel produit.....

Faut-il mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en cas d'allergie alimentaire :

OUI                        NON           

**DELEGATION DE POUVOIRS EN CAS D'ACCIDENT**

Je soussigné,....., responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables des Temps d'Activités Périscolaires, de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire à prendre en cas d'accident toutes décisions d'hospitalisation et intervention clinique jugées indispensables par le médecin appelé, pour mon enfant, mais seulement en cas d'impossibilité de me joindre ou mon conjoint ou d'obtenir l'avis de notre médecin de famille.

Signature des parents



**CHARTRE DES REGLES DE VIE**  
**CANTINE SCOLAIRE DE CERONS**

NOM : .....Prénom : .....  
Classe.....

Cette charte précise les devoirs et les droits des enfants inscrits au restaurant scolaire, temps qui dépend de la responsabilité de la commune.

Les règles de vie intérieure tendent à définir le comportement de chacun au sein de la vie en collectivité où les notions de respect et de savoir vivre sont primordiales ; ce qui n'est pas toujours le cas puisqu'on dénote des difficultés de plus en plus grandes pour assurer le bon fonctionnement de la cantine municipale en raison du comportement de certains enfants.

Ceux-ci deviennent insupportables et impolis pendant le repas et l'interclasse. Les remarques qui leur sont faites doivent être relayées par les familles.

**1 – RESPECT**

- ♦ Je suis poli et je respecte mes camarades, le personnel encadrant du restaurant scolaire et les surveillants de la cour.
- ♦ Je surveille mon langage (pas d'insultes, de paroles blessantes, de menace).
- ♦ Je ne répons pas aux adultes et je les écoute.

**2 - LA COUR**

- ♦ Les bagarres, les bousculades, les jeux dangereux sont interdits.
- ♦ Je n'apporte pas d'objets dangereux, ni d'objets précieux.
- ♦ Je prends soin de moi (se couvrir quand il fait froid, mettre une casquette quand il fait soleil...).
- ♦ Je range les jeux utilisés.
- ♦ Je ne sors pas de la cour sans autorisation du personnel, je ne grimpe pas sur les murs ou sur le grillage.
- ♦ Je ne joue pas dans les toilettes : j'utilise le papier toilette à bon escient, je ferme les robinets, j'éteins la lumière et je respecte l'intimité de mes camarades.

**3 – RESTAURANT SCOLAIRE**

- ♦ Avant de quitter l'école, je passe aux toilettes et au lavage des mains puis je reste tranquille dans le rang pendant l'appel.
- ♦ Je traverse la route et la place de la mairie en rang et sans courir en écoutant les consignes de sécurité données par les surveillants.
- ♦ J'entre sans bousculade quand le personnel m'en donne l'autorisation.

#### **4 – LES REPAS**

- ♦ Je ne joue pas avec la nourriture, je ne gaspille pas.
- ♦ Je fais l'effort de goûter à tout.
- ♦ Je parle calmement à table, je ne crie pas.
- ♦ Je ne me balance pas sur ma chaise.
- ♦ Je ne me lève pas sans y avoir été autorisé auparavant.

#### **5 AVERTISSEMENT**

Si je ne respecte pas cette charte, les avertissements suivants seront appliqués et notés sur ma fiche d'avertissements qui sera transmise à mon enseignant pour être signée par mes parents :

##### **1<sup>er</sup> avertissement**

Il sera notifié oralement à l'enfant. Les parents en sont informés par la fiche d'avertissement.

##### **2<sup>ème</sup> avertissement**

Un courrier sera adressé aux parents afin de les informer du comportement de leur enfant.

##### **3<sup>ème</sup> avertissement**

Les parents seront informés par écrit du maintien de la mauvaise conduite de leur enfant qui sera exclu de la cantine pendant un jour.

##### **4<sup>ème</sup> avertissement**

L'exclusion sera de trois jours et les parents en seront informés par écrit.

##### **5<sup>ème</sup> avertissement**

Les parents seront avisés de l'exclusion définitive de leur enfant à la cantine.

Signature de l'enfant,

Signature des parents,

